

REGLEMENT OFFICIEL D'UN CONCOURS BURGER KING

« McLaren Formula1 - Race Experience for the whole weekend »

1. Le concours est organisé par l'exploitant de l'enseigne Burger King®, Burger Brands Belgium SA, dont le siège social est situé à Sneeuwbeslaan 20 boîte 09, 2610 Wilrijk, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.954.490 (ci-après « **BBB** »). Le concours se déroule du 11/06/2024 au 1/07/2024.

Le concours est limité au territoire belge et luxembourgeois et aux personnes suivantes (ci-après le(s) « **Participant(s)** ») peuvent y participer:

- Les personnes physiques résidant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. Le concours est ouvert aux adultes (18+) et ;
- Les personnes morales/associations sans but lucratif établies et opérant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
- Les membres du personnel des entreprises faisant partie de BBB ainsi que les membres de leur famille directe sont explicitement exclus du concours. Cette exclusion s'applique également à toute personne ayant contribué directement ou indirectement au développement, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur famille en ligne directe.
- BBB se réserve le droit de demander une preuve d'identité.

Le présent règlement fixe les conditions de participation et de déroulement du concours.

2. Mécanisme de participation:

BBB organise un concours qui permet à 20 Participants de gagner un Duo Tickets pour Spa Francorchamps ("Race Experience for the whole weekend") (ci-après le « **Concours** »).

Le Concours se déroule selon le mécanisme de participation suivant :

- Le Participant achète un Menu McLaren F1 Team au Drive d'un restaurant Burger King de son choix ;
- Le Participant doit ensuite télécharger son ticket de caisse obtenu au Drive sur le site web www.burgerking.be/mclaren et y introduire le numéro du ticket de caisse.
- Ensuite, le Participant doit saisir son nom, son prénom et son adresse e-mail et répondre à une question concours et à une question décisive;

Remarque ! Si plusieurs Menus McLaren F1 Team ont été commandés avec un seul ticket, chaque Menu McLaren F1 Team acheté comptera pour une participation au Concours.

- Si plusieurs Participants achètent un Menu McLaren F1 avec le même ticket, chaque Participant doit à son tour télécharger le ticket sur le site web www.burgerking.be/mclaren, saisir le numéro du ticket avec son nom, son prénom et son adresse e-mail et répondre à la question concours et à la question décisive;

Exemple : au Drive, 5 clients Burger King commandent chacun un Menu McLaren F1 Team sous un ticket de caisse. Chaque client peut participer au Concours avec ce ticket en utilisant son nom, son prénom et son adresse e-mail et répondre à une question concours et à une question décisive;

- A la fin de l'action, le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) par email par BBB, au plus tard le 9 juillet 2024.

3. La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des conditions particulières d'utilisation de Burger King disponibles sur <https://www.burgerking.be/fr/conditions-generales/> et de la politique de confidentialité et de cookies disponible sur <https://www.burgerking.be/fr/vie-privee-et-cookies/>. Le règlement peut être consulté à tout moment pendant toute la durée du concours sur le site <https://www.burgerking.be/fr/>.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera définitivement tranché par BBB, dont les décisions sont sans appel.

BBB se réserve également le droit :

- d'annuler ou modifier tout ou partie du concours ou un défi particulier en cas de force majeure, d'un événement imprévisible ou si les circonstances l'exigent,
- d'exclure un Participant en cas de fraude suspectée ou avérée ou de non-respect du règlement ou en cas de comportement incompatible avec les valeurs de BBB.

et ce, sans que les Participants ou toute autre personne puissent réclamer une quelconque compensation ou tout autre dommage.

En tout état de cause, BBB ne peut être tenue responsable des problèmes techniques ni du dommage qui en résulte.

Sans préjudice de ce qui précède, et bien que BBB s'efforce de fournir des informations exactes concernant le Concours, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies, sauf en cas de négligence grave ou intentionnelle de la part de BBB.

Au sens le plus large de la législation applicable, BBB ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage résultant d'une omission ou d'une violation du présent règlement ou découlant d'une manière quelconque de l'organisation et de la gestion du concours. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, et nonobstant toute disposition contraire dans le présent article ou ailleurs dans le présent règlement, la responsabilité totale cumulée de BBB, qu'elle soit contractuelle, extracontractuelle ou autre, y compris tous les dommages directs et toutes les

responsabilités, coûts et dépenses qui peuvent être encourus par BBB en vertu du présent règlement, ne dépassera en aucun cas 1 € (un euro).

Les Participants indemnisent BBB pour toute réclamation de tiers relative à leur participation au Concours.

4. La collecte et le traitement des données des Participants sont effectués dans le but d'organiser et de gérer ce concours. Les Participants reconnaissent et, le cas échéant, autorisent BBB à utiliser leurs données personnelles aux fins susmentionnées. Les catégories de données concernées sont, pour tous les Participants : nom et prénom, adresse e-mail, adresse, pointure et numéro ID BK. Pour les Participants gagnants, BBB traite également les données relatives à la date et le lieu de livraison des Sneakers Burger King.

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour la réalisation des objectifs susmentionnés.

Les lois et normes en vigueur en matière de protection de la vie privée et de traitement des données personnelles, notamment le règlement général sur la protection des données (« **GDPR** » en anglais), sont prises en compte à chaque étape de la participation au Concours. Les conditions particulières d'utilisation du site web Burger King disponibles sur (<https://www.burgerking.be/fr/conditions-generales/>) et la politique de confidentialité et de cookies <https://www.burgerking.be/fr/vie-privee-et-cookies/> s'appliquent. Les Participants sont donc invités à lire attentivement ces documents.

Conformément à la législation GDPR, les Participants ont le droit de consulter les données personnelles les concernant, telles que collectées et traitées par BBB, et de demander leur rectification ou (éventuellement) leur suppression si elles seraient incorrectes ou inutiles. Les Participants peuvent s'opposer à tout moment, gratuitement et sans avoir à fournir de justification, à l'utilisation de leurs données à des fins de marketing. Pour faire valoir leurs droits, il suffit aux Participants de suivre les instructions figurant dans les Conditions Particulières d'Utilisation du site Internet Burger King spécialement conçu et/ou d'adresser une demande écrite au responsable du traitement, à savoir BBB, par e-mail à privacy@quick.be, accompagnée d'une copie du recto de leur carte d'identité ou autre document d'identification, ainsi que de tout autre document prouvant qu'ils sont la personne à laquelle se rapportent les données personnelles. Si les Participants estiment que le traitement de leurs données personnelles viole la législation GDPR, ils ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle, notamment dans l'État membre de l'Union européenne où ils ont leur résidence habituelle ou leur lieu de travail ou encore où la violation a eu lieu. L'autorité de contrôle pour la Belgique est l'Autorité de protection des données - rue de la Pesse 35, 1000 Bruxelles. L'autorité de contrôle pour le Grand-Duché de Luxembourg est la Commission Nationale pour la Protection des Données - 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

6. Le présent règlement est régi par le droit belge, à l'exception des dispositions du droit international privé. En cas de litige, toutes les parties s'efforcent d'abord de parvenir à un accord à l'amiable. Si aucun accord à l'amiable ne peut être trouvé, les tribunaux d'Anvers seront seuls compétents.